



AMAP d'Autan-Jacques-Dezeuze Bulletin d'adhésion 2025

L'association pour le maintien d'une agriculture paysanne - **AMAP d'Autan-Jacques-Dezeuze** regroupe des consommateur·rices (ou amapien·nes) et des productrice·eurs (ou paysan·nes) de proximité autour de **contrats** dont la durée est fonction du cycle de production.

Les amapien·nes achètent et **payent d'avance** en début de saison **une part de la production**, livrée périodiquement à un **coût constant fixé chaque année**, lors de l'assemblée générale de l'association.

Les paysan·nes s'engagent à fournir des **produits de qualité** dans le respect de la **charte des AMAP**.

L'Amap forme un partenariat solidaire, local, sans intermédiaire commercial, et a pour objectifs la stabilité et la pérennité des activités fermières et l'accès à une nourriture saine.

Elle respecte la charte des AMAP. Son action vise à :

- maintenir et développer une agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale, s'inscrivant plus largement dans le cadre d'une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité,
- promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation,
- contribuer à la promotion des principes de souveraineté alimentaire aussi bien sur son territoire qu'ailleurs dans le monde.

En adhérant à **l'AMAP d'Autan-Jacques-Dezeuze** je m'engage à :

- respecter les termes de chaque contrat souscrit pour soutenir les paysan·nes partenaires,
- participer à la vie de l'association,
 - **en m'inscrivant sur le calendrier pour aider aux distributions** : chargement / déchargement des denrées, pesée des produits, pointage de la feuille de passage...
 - **en étant présent le plus possible lors des événements associatifs** : visites de fermes, assemblées générales, fêtes, ateliers...
- payer ma cotisation (unique et annuelle quelque soit le nombre de mes contrats) destinée à soutenir le mouvement des AMAP aux niveaux :
 - de mon Amap : <https://reseauamaptarn.fr/2022/01/27/amap-dautan/>
 - départemental : <https://reseauamaptarn.fr/>
 - inter-régional : <https://miramap.org/>

-
- j'ai lu et j'adhère au règlement de l'AMAP d'Autan-Jacques-Dezeuze.
http://reseauamaptarn.fr/wp-content/uploads/2024/12/R-I_AMAP-dAutan_2015.pdf
- j'ai lu et j'adhère à la charte des AMAP :
http://reseauamaptarn.fr/wp-content/uploads/2022/01/charte_des_amap_mars_2014.pdf
- j'accepte que mes coordonnées soient transmises aux autres adhérent·es de l'Amap (covoiturage, entraide, échange d'infos...)

Montant de mon adhésion : € (minimum : 5 € ; soutien : 10€ ; membre bienfaiteur : 15€)
payable en liquide ou en chèque libellé au nom de AMAP d'Autan-Jacques-Dezeuze

Fait à

le

Signature

Nom, Prénom :

Téléphone :

Courriel :